

La ville de

Pont-Audemer

organise la

COURSE SAINT-HONORÉ

Dimanche 31 mai

A partir de
11H00

2026



LIVRET
D'INSCRIPTION



VOITURE A PÉDALES !

Inscription



Date limite d'engagement : le 18 mars 2026
Info : 07 22 20 11 75 contact@ffcvp.com



FFCVP

Ville de
Pont-Audemer

Course de la Saint-Honoré

Dimanche 31 mai à partir de 11h

Venez participer à une course festive et sportive !



- ❖ La course est ouverte à tous.
- ❖ Chaque équipe vient avec sa voiture.
- ❖ Une équipe est constituée de 2 à 4 pilotes* (âge minimum =15 ans avec autorisation parentale).
- ❖ La course dure 2h30.
- ❖ Le parcours fait environ 800 m et se déroule en centre-ville, il est sécurisé.
- ❖ La course est inscrite à la FFCVP qui aura en charge les inscriptions et le chronométrage.

*Possibilité de dérogation à 6 copilotes pour les structures médico-sociales.

Déroulé de l'événement :

- ◆ 9h30 - Arrivée des coureurs (accès par la rue Aristide Briand aux stands qui seront rue de la République).
- ◆ 11h - Retrait des véhicules.
- ◆ 11h > 12h30 - Le jury visite les stands des coureurs + Présentation : les voitures défilent devant le podium (sur une musique de leur choix d'une durée d'1mn à fournir par mail à coursevap@gmail.com) et réalise un tour de parcours (toute l'équipe sera présente devant le podium et un seul coureur réalisera le parcours).
- ◆ 12h30 > 13h30 - Repas sous forme de buffet.
- ◆ 13h30 > 14h - Essai libre.
- ◆ 14h30 - Départ de la course.
- ◆ 17h - Fin de la course.
- ◆ 17h15 - Remise des prix suivi d'un moment convivial à la Salle de la Risle (rez-de-chaussé).

Les récompenses :

3 prix seront remis à l'issue de l'évènement :

- Le prix Vitesse : remis à l'équipe qui aura fait le plus de tour en 2h30.
- Le prix Look : la note prendra en compte la carrosserie, le stand et les costumes ainsi que la présentation de l'équipe. Les stands décorés et installés rue de la République, seront évalués par le jury.
- Le prix Combiné : remis à l'équipe ayant la meilleure moyenne sur les deux prix vitesse et look.

Le reste des équipes recevra un lot en récompense pour leur participation.

Quelques règles :

Inscription et participation financière :

Chaque équipe devra verser 115€ à la fédération pour s'inscrire (60€ pour l'affiliation du véhicule auprès de la fédération / 15€ d'engagement sur la course / 10€ pour chaque licence de coureur soit 40€ pour 4 coureurs / 60€ pour 6 coureurs).

La ville de Pont-Audemer versera 85€ à chaque équipe (quel que soit son résultat) en échange de l'affichage publicitaire d'un sponsor, défini par la ville, sur chaque véhicule (2 A4 : voir notice de construction pour les emplacements, disponible sur www.ffcvp.com).

La date limite d'engagement est le 15 mars 2026 à minuit.

Attention le nombre d'inscriptions est limité.



Attention : Les inscriptions ne seront validées qu'à réception du paiement.

Le paiement pour valider les inscriptions peut être fait en ligne sur le site : <https://inscriptions.ffcvp.com> ou par chèque à l'ordre de FFCVP adressé à 18 rue du Château, 25620 Tarcentay-Foucherans, avec l'ensemble des documents : demande de licence, demande d'engagement et d'affiliation (les documents sont disponibles sur www.ffcvp.com/documentation.html ou via le QRcode ci-dessus).

Les voitures devront être affiliées à la FFCVP au moins un mois avant la course. L'inscription sera annulée si les documents et le paiement ne sont pas reçus avant le 31 mars.

Publicité :

Vous pouvez solliciter des sponsors privés pour vous aider à financer vos voitures ou payer votre inscription. Vous pouvez les afficher sur votre stand, votre voiture ou encore vos tenues. Les voitures doivent être décorées, mais ne pas devenir des objets publicitaires. Le directeur de course peut refuser toute pancarte publicitaire détériorant la carrosserie ou non adaptée aux fixations élémentaires. Toute décoration à caractère obscène sera également prohibée.

**Nous recherchons des bénévoles pour signaler
et protéger les piétons lors de la course.
N'hésitez pas à contacter Philippe Barillé au
07 78 11 64 45 ou ph.barille@gmail.com !**

**Pour plus de renseignement,
veuillez contacter :**

07 72 20 11 75

ou par mail à contact@ffcvp.fr

ou Jeremy_noe@hotmail.fr ou arnaudmordant@gmail.com pour toute demande liée à la construction du véhicule.

Extrait des normes de construction d'une voiture à pédales :

(Établies sur le règlement de construction des voitures à pédales de la FFCVP).

- Les voitures sont des véhicules à 4 roues, monoplaces, propulsées uniquement à la force des jambes, sans assistance électrique au moteur.
- Roues directrices à l'avant, roues propulsives à l'arrière.
- Longueur hors tout : 3 mètres.
- Largeur hors tout : 1 mètre.
- Diamètre maximum des roues : 500mm. (Les pneus de 500 et de 20 pouces sont autorisés).
- Écartement des roues sur un même essieu : 500mm.
- Roues de même diamètre sur un même essieu.
- Niveau (hauteur) du pédalier à plus ou moins 100mm du fond du siège.
- Un système de freinage obligatoire et efficace.
- La carrosserie obligatoire est un carénage ou habillage recouvrant la partie cycle de la voiture dans la totalité AV-AR résistant aux intempéries et à l'usure.
- La carrosserie doit répondre à un souci d'originalité.
- Les matériaux ajourés sont interdits (grillage, treillage, barreaux) mais ils peuvent servir de support à un matériau plus souple.
- Les roues, le dossier du siège et le volant ou guidon peuvent être apparents ou ressortir de la carrosserie.
- La hauteur minimum de la carrosserie est de 200mm.
- La carrosserie doit être d'un seul tenant de l'avant à l'arrière.
- L'ouverture pour accéder au siège de la voiture ne doit pas excéder 1 mètre.
- Éclairage et arceau de sécurité facultatifs mais vivement conseillés.
- Casque obligatoire
- Les pare-chocs AV et AR au gré des constructeurs, mais si présence ne doivent pas dépasser sur les côtés.
- Trois emplacements de numéros sont prévus sur la voiture dans des cercles de 150mm de diamètre de couleur blanche (un devant et un de chaque côté). Les numéros seront attribués par l'organisateur.
- Les couleurs des chiffres ne sont pas imposées mais elles doivent être le plus lisible possible.
- Des modèles de châssis et de plans de construction existent sur le site internet de la FFCVP.
- Dans le cas où une voiture se présenterait sur une course sans être conforme aux normes précisées, elle se verrait déclassée voire même disqualifiée dans la catégorie concernée (vitesse, esthétique).

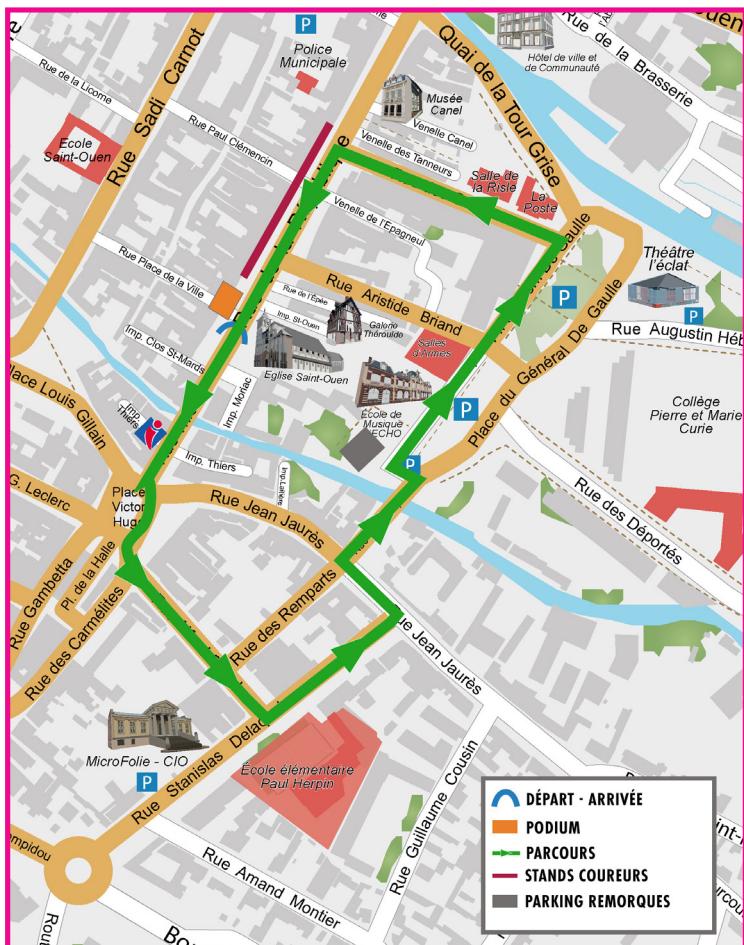
En complément, téléchargez le règlement de construction via le QR Code :



Règlement de la course :

- ❖ Durée de la course 2h30.
- ❖ 2 à 4 pilotes sont autorisés à piloter une voiture (jusqu'à 6 pour les structures médico-sociales exclusivement).
- ❖ Il est interdit de changer de voiture pendant une course (même en cas de panne).
- ❖ Les pilotes doivent être costumés et le stand décoré.
- ❖ Le port du casque est obligatoire.
- ❖ La circulation se fait à droite, le dépassement par la gauche et les consignes des signaleurs doivent être respectées.
- ❖ Drapeau jaune = ralentir, accident sur le circuit.
- ❖ Drapeau rouge = arrêt de la course.
- ❖ Un classement pour le look, un pour la vitesse et un combiné seront établis à la fin de la course.

Projet de parcours - Course Saint-Honoré 2026





Une équipe

Deux à quatre pilotes peuvent se relayer*.

Un châssis

4 roues de 500mm, freins obligatoires,
1m par 3m maxi.

Un thème

Une carrosserie fermée obligatoire, des costumes pour les pilotes, un stand décoré et une chorégraphie de présentation.

Un site internet

Recensant toutes les informations utiles de la course :

[https://www.ville-pont-audemer.fr/
course-saint-honore-voiture-a-pedales/](https://www.ville-pont-audemer.fr/course-saint-honore-voiture-a-pedales/)

Les valeurs

Les voitures à pédales sont un sport loisir, où chaque équipe construit son propre véhicule, en choisissant un thème drôle et original. Ambiance, Amitié, convivialité et respect sont les valeurs de la course.

Un Classement LOOK

Classement établi après notation de la présentation, des stands, de la carrosserie et des costumes.

Un Classement VITESSE

Classement établi après comptage du nombre de tours effectués durant la course.

Un Classement COMBINE

Classement le plus important qui totalise le LOOK et la VITESSE.

Financement

La Ville de Pont-Audemer vous alloue un budget de 85€ par équipe de participation aux frais.

Musique de présentation

À envoyer avant le 15 avril à la Fédération (1 minute maximum / format mp3).
AUCUNE MUSIQUE NE SERA PRISE SUR PLACE !



* Possibilité de dérogation pour raison médicale.

FICHE PILOTE

Ce document est à remplir pour chaque pilote et à joindre avec la feuille d'inscription au dos.

FFCVP

Demande de licence

- Licence annuelle (20,00€) Licence journalière (10,00€)
- Fan club (5,00€)

Nom / Prénom

Adresse complète

Email

Téléphone

Date de naissance

- Je reconnais avoir pris connaissance des engagements du licencié ainsi que du règlement fédéral.
- Je reconnais avoir pris connaissance des garanties d'assurance liées à la licence.
- J'autorise la Fédération Française des Clubs de Voitures à Pédales à utiliser gratuitement mon image, prise lors d'évènements organisés par celle-ci, sur tous supports produits par ses soins ou à sa demande (flyer, bannières, site web, vidéo, ..

Partie médicale : il est **impératif** de consulter et de remplir le questionnaire à l'adresse suivante ou via ce QR Code :
https://www.formulaires.service-public.fr/gf/cerfa_15699.do

- Suite à mes réponses au questionnaire médical je n'ai pas besoin de certificat médical.
- Suite au questionnaire médical je dois fournir un certificat médical.
- Je suis un fan club ou une voiture je n'ai pas besoin de certificat.



Signature du demandeur

Signature des parents (mineur)

Fédération Française des Clubs de Voiture à Pédales

FICHE INSCRIPTION

FFCVP

Demande d'engagement et d'affiliation

Nom de la voiture	
N° de voiture (n-1)	
Nom de l'équipe	
Nom du responsable	
Adresse	
Code postal	
Ville	
Email	
Téléphone	

L'engagement d'une voiture à pédales ne sera pris en compte qu'après encaissement par la FFCVP du chèque correspondant aux règlements ci-dessus détaillés.

Pour chaque course et quelque soit son classement, le responsable du club recevra une prime identique pour tous et d'un montant de 85,00 €.

Cette prime sera remise par les organisateurs-commanditaires de la course.

Une licence fédérale journalière est disponible au tarif de 10€ pour les coureurs occasionnels.

Pour chaque course, les organisateurs feront leur maximum pour offrir à chaque pilote de quoi se restaurer, sans que ce ne soit une obligation exigée par contrat, ni en quantité, ni en qualité.

	Tarif	Inscription
Affiliation	60,00 €	

Date	Course	Tarif	Inscriptions
27/04	Pont Audemer	15,00€	